

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Du 06 Mars 2024

Présents : Didier BERTRAND, Laurent VIDAL, Gérard COINCHELIN, Philippe VIROULAUD, David MOUNIER, Natacha FRAPPIER, Frédéric PARTHENAY, Christian Daniau, Nadine CHENE, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Annick MORISSON, Caroline COURTIN et Florence SOUCHARD

Absents :

Excusés : Christian Guibert (pouvoir à Didier Bertrand)

Secrétaire de séance : Florence SOUCHARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Prime pouvoir d'achat
- Fongibilité M57
- Avis sur participation financière de destruction des frelons asiatiques
- Elaboration du budget primitif 2024
- Questions diverses

Début de Séance : 20h35

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion 2023

Excédent de fonctionnement : 81 499.55€

Excédent d'investissement : 25 831.57€

- Approbation du compte administratif 2023 :

Section investissement : Dépenses 53 271.73 Recettes 79 103.30€.

Section de fonctionnement : Dépenses : 330 718.36€ Recettes : 412 217.91€

Après le retrait de Mr le Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif à l'unanimité des 12 voix présentes

NC
Page 1 sur 2
CG
LV AM DM
CC ES FN

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUYREAUX

- Affectation du résultat : Le conseil municipal approuve les comptes d'affectation de résultats à l'unanimité des voix.

- Prime pouvoir d'achat : Le conseil municipal autorise Mr le Maire à attribuer la prime pouvoir d'achat aux agents communaux à l'unanimité des voix.

- Fongibilité M57 : l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité des voix, Mr le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : fonctionnement 7.5% et investissement 7.5%.

- Avis sur participation financière de destruction des frelons asiatiques : Durant la saison de présence des frelons asiatiques, la commune missionnera un prestataire après l'avis favorable du conseil municipal.

- Elaboration du budget primitif 2024 :

● modification des subventions attribués aux associations. Suppression de la subvention historique au FALM, et au comité de jumelage de Mansle. EIDER a fait une demande de subvention à la commune en raison de difficultés financières. Le CJRP renonce à sa subvention au profit d'EIDER. Décision prise d'attribuer une subvention de 100€ à EIDER.

● décision prise de réaliser les travaux suivants :

- couverture de la mairie (fuite importante)
- porte sas mairie
- halle à la salle polyvalente

● remise en état des chemins communaux : contacter différents entrepreneurs : Fred

- Questions diverses :

♦ Mr COINCHELIN : proposition d'attribution d'un nom pour la place en face de la Mairie : choix pour Laure de Lépinère (sœur de Mr De Thiac)

♦ Mr PARTHENAY : Sa fille Ombeline demande si elle peut assister à un conseil. Mr le Maire rappelle que le conseil municipal est ouvert à tous. Nous l'accueillerons avec plaisir.

Il demande si nous pourrions convier les ados de la commune à un conseil «allégé». Proposition acceptée avec plaisir. Réfléchir aux modalités.

Il demande aussi si nous pourrions équiper les enfants de la commune d'un gilet chasuble ou autre fluo. Proposition acceptée : Mr Parthenay s'occupe du dossier.

♦ Mme SOUCHARD : Rappel du nettoyage de printemps le 23/03 et repas des Aînés le 24/03

Fin séance : 23h10



Page 2 sur 2